

Projet Régional de Santé : la concertation est lancée !

Après de longs mois de travail et d'échanges, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) soumet son Projet Régional de Santé (PRS) à la concertation. Les instances consultatives ont deux mois pour émettre leur avis. Ainsi, l'intégralité des documents constituant le PRS Bretagne sera disponible sur le site internet de l'ARS Bretagne dès le vendredi 4 novembre.

Le PRS, une feuille de route pour la politique de santé en Bretagne

Le PRS définit pour 5 ans les objectifs et les priorités de santé en région. Il rend plus lisible l'action de l'ARS Bretagne auprès des acteurs locaux en santé et constitue un atout pour mener à bien la logique de décloisonnement entre les secteurs hospitalier, médico-social et la médecine de ville. Il tient compte des spécificités locales tout en s'inscrivant dans les orientations de la politique nationale de santé.

Construction du PRS : une mobilisation exemplaire

La construction du PRS Bretagne a mobilisé près de 1 500 personnes. Autant de volontés soucieuses de construire une politique de santé globale.

Un vrai exercice de démocratie sanitaire

Les acteurs de la démocratie sanitaire (la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les conférences de territoire), les conseils Généraux, le conseil Régional et le préfet de Région peuvent émettre un avis sur les différents documents composant le PRS (schémas, programmes...). Le Directeur Général de l'ARS Bretagne arrêtera définitivement le PRS Bretagne dans le courant du 1^{er} trimestre 2012.

Pour consulter le PRS Bretagne

Dès le vendredi 4 novembre, le PRS Bretagne sera en ligne sur le site internet de l'ARS Bretagne : www.ars.bretagne.fr (rubrique concertation régionale).

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robort@ars.sante.fr